L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI 5 MAI 1881.

Spectacles, Bals, &c.

GRANDE FÊTE ANNUELLE

DONNÉE PAR LA

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

AUX FAIR GROUNDS,

LE DIMANCHE, 22 MAI 1881.

Prix du Billet............50 cents.

Dames et Enfants............gratis.

La Direction s'assemble à l'Asile, tous les LUNDIS et les VENDREDIS, à 7 heures P. M.

Par ordre du Président.

J. SCHWEITZER.

Le Secrétaire, L. SIMON. 24 avril

Francs-Tireurs d'Orléans!

Cinquième Grande Fête Champêtre et Militaire,

DONNÉE PAR LA COMPAGNIE AU JARDIN MAGNOLIA,

DIMANCHE, 8 MAI 1881.

Admission (Lunch compris).......50 cents.

Dames et Enfants............Entrée gratuite

Les dames accompagnées de cavaliers seront seules admises.

Il y aura un tir à la carabine auquel prendront part les dames et les messieurs.

1er avril—1 et 3 mai à la date.

Grand Festival de Mai, Concert-Promenade et Bal d'Enfants.

Donné par le

Bataillon d'Artillerie Washington,

A son arsenal nouveau et spacieux, rue St-Charles, (ci-devant Salle de l'Exposition.)

Jeudi et Vendredi, 5 et 6 mai,

Commençant à 7:30 heures P. M.

La salle sera aux enfants jusqu'à 10 heures.

Le patronage des petits amis du Bataillon est instamment sollicité, attendu que tous les arrangements voulus ont été pris pour leur agrément. Entrée: 50 cts. Pour les enfants, moitié prix. Billets en vente par les membres du Bataillon, au magasin de A. B. Griswold & Co, rue du Canal, à l'arsenal, rue St-Charles (ci-devant Salle de l'Exposition) et à la porte d'entrée les soirs de divertissement. 30 avril—7 f.

WEST END.

GRAND CONCERT

Tous les soirs par le célèbre orchestre du Professeur MOSES,

Commençant DIMANCHE, 1er Mai.

Illumination à la lumière électrique.

Les trains partent du pied des rues Canal et Carondelet à 6:15 et à 7 heures du matin et toutes les heures jusqu'à 3 heures de l'après midi puis toutes les demi-heures jusqu'à 9:30 du soir.

Le dernier train partira de West End à 10:30 du soir.

Les Dimanches après-midi les trains partent toutes les quinze minutes.

Billets, aller et retour, seulement 15 cents.

C. R. EVANS, Surintendant.

1er mai—

FORT ESPAGNOL.

Grands Concerts Promenade,

Mardi, Jeudi, Samedi et Dimanche Soirs,

Commençant à 5 heures du soir, par l'Orchestre du Fort Espagnol.

W. BORCHET............Directeur.

RUDOLPHE GEIVERT.....Cor Soliste.

La direction offre à louer sa BELLE SALLE DE CONCERT avec son orchestre au Fort Espagnol, pour Pique-Nique, Bals, Soirées, les lundis, mercredis et vendredis, après-midi.

Billets de famille (50 billets) seulement $3.50, à vendre aux bureaux, coin Canal et Bassin.

Prendre les chars coin Canal et Bassin.

Les trains partiront du coin des rues Canal et Bassin à de courts intervalles toutes les après-midi. 30 avril—

L'Emporium de l'Art

—DE—

LILIENTHAL,

121 RUE DU CANAL,

(Bâtisse Touro.)

Usage de l'Elevateur dans une salle d'opérations photographiques.

PHOTOGRAPHIES

—ET—

ŒUVRES D'ART

Exécutées de la meilleure manière et à des prix plus raisonnables que jamais

MON FONDS DE

Cadres, Moulures, Gravures,

Et tous autres articles composent le plus grand et le plus bel assortiment de cette ville et sont vendus aux prix les plus raisonnables.

THEO. LILIENTHAL,

5 avril— Propriétaire.

SEMENCE DE RIZ

De premier choix de la CAROLINE

500 SACS.

A vendre par CHS A. LARENDON,

16 avril—1mois No 20, rue Carondelet

DEBALLAGE DE PRINTEMPS

CHEZ

GODCHAUX,

81 et 83, RUE DU CANAL.

Lundi, 14 mars, nous déballerons plus de soixante nouveaux genres en vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant les dernières nouveautés dans les marchandises de saison en qualités moyennes et légères. Tout l'assortiment sera le plus vaste et le plus joli que nous ayons jamais eu, et que nous invitons à venir examiner.

Notre fonds est bien assorti en vêtements Diagonal, laine, serges bleu, Tweed et Cachemire, de coupe et de genres variés.

Notre assortiment de vêtements pour garçons et enfants est complet, et sera dans toute la saison.

NOUVEAUTÉS,

EN ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX.

LÉON GODCHAUX,

81 et 87, RUE DU CANAL.

31 mars—

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 1er mai 1881.

[illegible]

Sandie Albert	Morgue Jules
Coluzzo	Minna Obradovich
Compolamico Guiseppe	Porisot Sylvier
Dallas Francesco	Pichon A. F.
Ducros Eugène	Ribotte Carlo
Levert Angelo	Rocco Francesca
De Lamarchi A. Marquis	Sutter W. S.
[30]	Sangas Lyonnais

LISTE DES DAMES.

Mme Wm. Bahia.

W. L. McMILLEN, Maître de Poste.

VINCENT MICAS.

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres

SAZERAC BRANDIES,

de MM. Sazerac de Forge et Fils.

Seule médaille d'or décernée à l'Exposition de Paris, en 1878.

Seul propriétaire de l'Amer-cordial Aromatique Américain de Peychaud. Agent pour l'Impérial de Cook et importateur général de

LIQUEURS ET VINS FINS.

14 et 16, RUE ROYALE,

—ET—

11 et 13, PASSAGE de la BOURSE.

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

AMER-CORDIAL AROMATIQUE AMÉRICAIN DE PEYCHAUD.

Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER

provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et Aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère, ou de Cognac. Par les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, si avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au maintien de la Santé, et en beaucoup de cas peut contribuer à la rétablir.

Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. B. Gendré, 183 rue Dumaine.	
E. L. Tracy, M. D.	C. Délery, D. M. P.
E. Henrion	Crozat, D. M. P.
Dan C. Holliday, M. D.	39 rue St-Charles.
Dr Fagot.	Alcée Chastant, M. D.
O. Huard, D. M. P.	Thos. Layton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.

M. Micas a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, qu'il a renouvelé son bail pour l'Hôtel du Fort Espagnol et qu'il y tiendra son restaurant cette année, comme précédemment, s'efforçant de conserver à son établissement, la réputation et la vogue qu'il s'est acquises. L'ouverture se fera vers le 25 février, afin de permettre aux étrangers se trouvant à la Nouvelle-Orléans à l'époque du Carnaval, de le visiter. 30 janv—6m. D.Mer.J.

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 43, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, la plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1836. Possédant d'vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offrir des avantages spéciaux dans les cas de prêts au-dessus cent dollars. 9 jan—1an

FRED. N. THAYER.

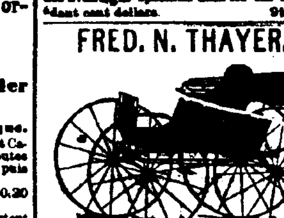

ENTREPOT DE VOITURES

169 RUE GRAVIER,

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles, et 13 rue Union.

Buggies, Landaus, Barouches, Hacks, Harnais, Fouets, etc. Le plus grand et le plus bel assortiment de Voitures d'enfants qui soit au Sud.

PRIX AUSSI BAS QUE POSSIBLE.

5 juin—1an—VAG.

BONS DES ETATS-UNIS

à 4 pour cent,

De toutes dénominations, coupons et enregistré de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus

par la

Banque Nationale de la N.-Orléan

RUE DU CAMP 54.

27 oct—1an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Audibert François	Labarrère Armand
Bordes Mme	Legrand Jules Numa
Bourre Jean	Longe Joseph
Bordes Alexandre	Lacoy Charles
Bloch Roger	Morin Charles Alexandre
Claverie Pascal	
Curau, le père	Marotte-Moulhon Jean
Courtiade Eugène	Mouraut-Mansus Loui
Collin Dominique	Mocart Pierre Joseph
Clauet Ernest	Nicolas Louis
Castex Paul et Marie Anne	Maillonin Jules
	Ouaille Jean
Delcous Antoine	Olard Etienne
Durand Alphonse	Quon François
Dumesnil Benjamin	Quentin, les fils
Duthuit Eugène	Ribet Jules Alexandre
Dreyfus, né à Sierentz, Alsace	Roques Baptiste
	Roule Vve
Dutrey Marie Justin	Reynaud Firmin
Dague Mr	Raty Mr
Essard Mr et Mme	Serbat Guillaume
Frederick Mr	Schleider Mr
Gautreau Henry	Sanné Jean Alexandre
Hourcade Bernard	Scharf Edouard
Harant Delphin Jacques	Treach Vincent
Helies Jean	Trouette Jean Marie
Home Mr	Tesserand Jacques
Laporte Joseph	Vigneaud Jean
Legros Mr	

La Nouvelle-Orléans, le 11 avril 1881

Le Consul,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

12 avril—

Merchants' Mutual Insurance Co

OF NEW ORLEANS,

104 CANAL STREET.

Twenty-Sixth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31st, 1880, including Unearned Premiums of the previous year—		
On Fire Risks	$294,553 51	
On Marine Risks	42,683 42	
On River Risks	10,715 16	
Total Premiums	$347,951 09	
Less Unearned Premiums	88,524 00	
Net Earned Premiums 31st May 1880		$259,427 0
Losses paid—		
On Fire Risks	$74,435 58	
On Marine Risks	8,910 44	
On River Risks	6,471 11	
Taxes and Expenses, Less Interest	15,303 87	
Re-insurance and Return Premiums	16,706 72	121,827 72
Profit		$137,799 37

The Company has the following Assets:

Real Estate	$219,035 97
City Bonds and Mortgage Bonds	15,000 00
N. O. Waterworks Stock (1464 shares)	46,318 00
Notes secured by mortgage and pledge	147,848 27
Bills Receivable	66,441 96
Premiums in course of collection	34,779 77
Insurance, Bank and other Stocks	65,717 31
Judgment on mortgage note	2,000 00
City Time	3,000 00
Cash on hand	30,490 14
	$630,613 32

The above Statement is a true, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 12th day of June, 1880.

JAMES FAHEY, N. P.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 12th day of June 1880, it was resolved to declare a cash dividend of 25 per cent on the net earned participating premiums of the year ending 31st May 1880, payable on the third Monday of July next; also, to pay the Stockholders on demand a second semi-annual interest of five per cent, making ten per cent per annum on the Capital Stock of the Company. Hereafter, interest dividends to be paid quarterly.

DIRECTORS.

P. Maspero,	J. J. Fernandez
Paul Fourchy,	John Geddes,
Jno. B. Lallande,	D. Fatjo,
Edward Riley,	D. A. Chaffraix,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
	W. Taylor.

1 juin—

For Breakfast!

CHOCOLAT MENIER.

Sold Everywhere.

PARIS AND LONDON.

New York Depot 286 Greenwich St.

Avis aux Contribuables.

Le soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat à un escompte très avantageux pour les débiteurs. [illegible]

JOHN T. DUPUY, Passage de la Bourse.

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne.,

Mardi, 10 MAI 1881.

LE GRAND TIRAGE

MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE E.

GROS LOT:

$30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie,

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 10 Mai 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000,	soit	$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots d	1,000,		5,000
20 Lots d	500,		10,000
100 Lots d	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les numéros voisins de celui qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les numéros voisins de celui qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les numéros voisins de celui qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900

1,857 Lots se montant à $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et par la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur la poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'un Tirage du 20 du

MARDI, 10 Mai 1881.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Bourgs, comtés, villes et villages de l'Union.

Renseignements gratuits sont exigés et ils sont, [illegible] accompagnés des demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs devront être adressées au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

Ecrivez pour des circulaires ou envoyez des ordres à

M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au

No 319 Broadway, New-York.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme Veuve F. M. E. Dugué de Livaudais versus Philip Laumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3019.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance ou Live Oak, Laurel, Antonine et Foucher, le dit lot étant désigné par le numéro dix-huit sur un certain plan dressé par L. Reizenstein voyer, annexé à et faisant partie d'un acte déposé en l'étude de James Fahey, notaire dans et pour la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, le 15 mars 1873; le dit lot de terre mesure, conformément au dit plan, trente-un pieds trois pouces sur la rue Constance ou Live Oak, sur une profondeur de cent quatre pieds de profondeur et de façade à la rue Foucher, entre lignes égales et parallèles. Le dit lot forme l'encoignure des rues Constance ou Live Oak et Foucher.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Elisabeth Lucienne Aline Delachaise femme de François Marion Enoul Dugué de Livandais par acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 17 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur devra assumer le paiement de deux billets faits par le défendeur pour la somme de quatre-vingt-quatre piastres (384) chacun en date du 1er mars 1873, payables respectivement neuf et dix ans après date portant 6 0/0 d'intérêt par année courante et 8 0/0 d'intérêt éventuel par an garantis par hypothèque sur la susdite propriété, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 17 mars 1873

2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

28 avril—28—5,12,19,26,31

Mme Veuve F. M. E. Dugué de Livandais vs. Philip Laumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3018—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance ou Live Oak, Laurel, Antonine et Foucher, le dit lot étant désigné par le numéro dix-sept, sur un certain plan dressé par L. Reizenstein, annexé à un acte de dépôt passé en l'étude de James Fahey, notaire, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, le 15 mars 1873, et mesure, conformément au d t plan, trente-et-un pieds trois pouces de face à la rue Constance ou Live-Oak, sur une profondeur de cent quatre pieds entre lignes égales et parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Elisabeth Lucienne Aline Delachaise, femme de François Marion Enoul Dugué de Livandais, par acte pardevant James Fahey, notaire, le 31 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur devra assumer le paiement de deux billets faits par le défendeur, pour la somme de quarante-quatre piastres (844) chacun en date du 1er mars 1873, payables respectivement neuf et dix ans après date, portant intérêt de 6 0/0 par année courante et 8 0/0 d'intérêt éventuel garantis par hypothèque sur la susdite propriété conformément à l'acte pardevant James Fahey, notaire, le 31 mars 1873.

2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 avril—28; mai 5,12,19,26,31

Mme Vve F. M. E. Dugué de Livandais vs. Philip Laumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 31 mai 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Six certains lots de terre ensemble avec les droits voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Denis, St-Patrick, Amélia et Foucher; les dits lots étant désignés par les Nos Trois, Quatre, Cinq, Six, Sept et Huit, sur un certain plan dressé par Chas. G. de L'Isle, le 8me jour de février 1873, et déposé dans le bureau de James Fahey, notaire en cette ville, comme le plan No Trois. Les dits lots de terre mesurent comme suit: lots Trois, Quatre et Cinq, chacun, trente pieds de face à la rue St-Denis, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 6 formant le coin des rues St-Denis et Amélia, trente-sept pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue St-Denis, cent vingt pieds quatre pouces et une ligne de profondeur et de façade à la rue Amélia, cent vingt pieds de profondeur sur l'autre ligne du côté qui le divise du lot No 5, et vingt-sept pieds sept pouces et neuf lignes de largeur sur la ligne du fond; le lot No 7, vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Foucher, vingt-neuf pieds six pouces sept lignes de face à la rue Amélia sur une profondeur s'étendant d'une rue à l'autre de cent soixante-quinze pieds deux pouces et six lignes sur la ligne plus près de la rue St Patrick, et cent soixante-dix-sept pieds sept pouces et neuf lignes sur l'autre ligne du côté le plus près de la rue St-Denis. Lot No 8 vingt-huit pieds six pouces de face à la rue St-Patrick, cent cinquante quatre pieds de profondeur et de façade à la rue Amélia, cent cinquante trois pieds de profondeur sur l'autre ligne du côté le plus près de la rue Foucher, et quarante-cinq pieds deux pouces et six lignes de largeur sur la ligne du fond.

Acquis par le défendeur de Mme Elizabeth Lucienne Aline Dugué de Livandais selon un acte devant James Fahey, notaire, en date du 17 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1° L'acquéreur assumera le paiement des deux billets souscrits par le demandeur pour la somme de soixante-douze ($72) dollars chacun, en date du 1er mars 1873, payable respectivement neuf et dix ans après date, portant 6 pour cent d'intérêt par année courante et 8 pour cent d'intérêt éventuel, garanti par hypothèque sur la susdite propriété selon un acte passé par devant James Fahey, notaire, le 17 mars 1873.

2° Le reste du prix d'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.

28 av—28- mai 5,12,19,26,31.

Mme Vve F. M. E. Dugué de Livandais versus John Huckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,966.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Amélia, St-Patrick et St-Denis, les dits lots étant désignés par les Nos neuf, dix, onze, sur un certain plan dressé par Chas. G. de L'Isle, le 8 février 1873, et déposé en l'étude de James Fahey, notaire en cette ville, comme plan No 3, et mesurant conformément au dit plan comme suit, à savoir:

Le lot No neuf forme l'encoignure des rues Foucher et St Patrick, mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur et façade à la rue St Patrick de cent trente pieds dix pouces et une profondeur sur la ligne qui le divise du lot No dix de cent trente pieds et trente pieds de largeur dans le fond et lesdits lots Nos dix et onze se touchant et mesurant chacun vingt neuf pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente pieds.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Elizabeth Lucienne Aline Delachaise femme François Enoul Dugué de Livandais par acte pardevant James Fahey, notaire, en date du 19 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—1° L'acquéreur, devra assumer le payement de deux billets souscrits par le défendeur pour trente-six piastres ($36) chacun, en date du 1er mars 1873 payables respectivement neuf et dix ans après date, portant intérêt à 6 pour cent par année courante et 8 pour cent d'intérêt éventuel, garantis par hypothèque sur la susdite propriété conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 19 mars 1873. 2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

28 avril 28—5 12 19 26 31 mai

Seymour M. Fuqua vs. James Craig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2872.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 17 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'ilet No quatre, compris entre les rues Vallette, Olivier, Alix et Bàlia, les dits lots sont désignés par les numéros quinze et seize et mesurent chacun vingt-huit pieds sept pouces de face sur la rue Vallette.

Le No quinze a une profondeur et façade sur la rue Alix de cent trois pieds un pouce et sept lignes sur lesquelles deux rues forment une des encoignures, sur une profondeur sur la ligne du No quinze de cent cinq pieds sept pouces et [illegible] lignes, et le No seize a la dite profondeur, sur une profondeur de cent huit pieds trois lignes sur la ligne du lot No Sixteen. Ensemble avec tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, avec une largeur dans le fond de vingt-huit pieds cinq pouces et six lignes chacun.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Vve Harriet Suffner par acte pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 5 juin 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 avril—14,21,28, mai 5,12,17

Alfred Marchand vs. Joséphine De Moley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2808—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 17 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, St-Louis, Bourbon et Conti, et formant l'encoignure nord-ouest des rues Royale et St-Louis. Le dit lot de terre est désigné par le numéro deux sur un plan dressé par A. Boleson, voyer, le 8me jour de février 1842, déposé comme plan No 66 à l'étude de Félix Grima, notaire, et mesure (au pied américain) trente deux pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur et façade de quatre-vingt pieds sur la rue St-Louis et ouvrant de six pouces à partir de la profondeur de cinquante-neuf pieds sept pouces jusqu'à la profondeur de quatre-vingt pieds.

Le même propriété que la défenderesse a acquise comme seule héritière et légataire de son père Etienne Rivolet, et comme telle mise en possession de sa succession, en vertu d'un jugement rendu le 26 et signé le 28 novembre 1860, par la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de Etienne Rivolet, No 17,199 du docket de la dite cour.

Et le dit Etienne Rivolet avait acquis la dite propriété de la succession de Nicholas Girod, par acte passé pardevant F. Grima, notaire, le 16 mars 1843.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 avril—14,21,28—mai 5,12,17

Samuel Flower, Administrateur, etc., versus Elizabeth Jackson Noble, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2958—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 24 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 26 qui est borné par les rues Canal, Roman, Prieur et Gasquet, et formant l'encoignure des rues Roman et Canal et mesurant (au pied américain) comme suit, à savoir:

Vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Roman de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes, une profondeur sur la ligne de l'autre côté de soixante deux pieds, à l'angle droit de la dite ligne de profondeur la dite portion de terre s'élargit de deux pieds trois pouces, puis à l'angle droit à la dite dernière ligne de limite la dite autre ligne du côté de la dite portion de terre s'étendant à la ligne de fond une autre profondeur de quarante-sept pieds dix pouces et trois lignes, sur une largeur sur la ligne du fond de vingt-sept pieds.

La dite portion ou morceau de terre comprend le tout du lot No 6 du dit ilet sauf une lisière de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-deux pieds.

Acquis par le défendeur par achat de la Life Association of America, par acte passé par devant Algernon S. Beck, notaire en cette ville, en date du 2 octobre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.

1° Au comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit la somme de onze cent soixante six 66 2/3 100 dollars $1166 66 2/3 100 avec huit pour cent par an d'intérêt du dit montant du deuxième jour d'octobre 1879 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent sur le montant du principal et intérêt de la réclamation du demandeur pour honoraires d'avocat, tous les frais de procès et de vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue.

2° L'acquéreur devra assumer le paiement de deux billets à ordre suivants, tirés par la défenderesse à son propre ordre et par elle endossés, tous deux en date du 2 octobre 1879 et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, en faveur du avec la réclamation du demandeur, à savoir: Un pour onze cent soixante-six dollars 66 2/3 cents, $1166 66 2/3 cents, payable deux ans après sa date.

Et un de onze cents soixante-six dollars 66 2/3 cents (1166 2/3 cents) payable trois ans après la date de sa souscription. Et aussi assumera toutes les obligations du premier acte de vente et hypothèque, n'aliénera pas, etc. etc.

3° Et la différence du prix d'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux; et au cas où le prix offert sur la propriété serait, déduction faite des susdits frais, coûts et taxes au comptant, moindre que le montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt comme il est dit ci-dessus et des billets devant être assumés comme il est dit ci-dessus, puis après le paiement des dits frais et taxes au comptant, le reste du prix d'adjudication devra être effectué au pro rata entre le montant de la réclamation du demandeur maintenant dûs et les deux billets à ordre décrits en second lieu; le pro rata accru à la réclamation du demandeur maintenant dûs, devant être payé au comptant, et les montants au pro rata provenant aux deux billets ci-dessus décrits en second lieu devant être assumés par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

21 avril—21,28, mai 5,12,19,24.

Henry Lièvre vs Christian Noblig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2900—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 24 mai 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses, améliorations et avantages qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Clouet, Moreau ou Chartres et Casacalvo maintenant Royale, les dits lots mesurent comme suit, à savoir:

Un des dits lots, quarante pieds deux pouces sur une ligne de face à la rue Montégut sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente huit pieds six pouces, et les autres lots mesurent ensemble soixante-trois pieds onze pouces trois lignes de face à la dite rue Montégut sur une profondeur de cent trente-huit pieds six pouces et cinq lignes.

Le défendeur ci-inclus a acheté le lot premier ment décrit de John H. Singer par acte pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 9 mai 1866 et les autres deux lots dernièrement décrits de Mme Théogène Barrois par acte pardevant A. D. Doriocourt, notaire, en cette ville le 7 juin 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

21 avril—21, 28, mai 5 12, 19, 24.

Jno A Bindler vs. Othélie Manche et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 2933—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 24 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Chippewa, Delachaise et l'Avenue de la Louisiane, désigné par le numéro sept sur un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, et annexé à un acte de dépôt passé pardevant Jas Fahey, notaire en cette ville, le 15 mars 1873, et mesure selon le dit plan trente trois pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, trente-deux pieds de largeur sur la ligne du fond, sur les profondeurs suivantes, à savoir: quatre-vingt-treize pieds quatre pouces sur la ligne du côté qui le divise du lot numéro six, et quatre vingt-onze pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté qui le divise du lot numéro huit sur le dit plan.

Acquis par feue Mme Valeska Hermann femme de George Manche par achat de Raymond Pichols, par acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 22 août 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions.—Au comptant pour un montant suffisant à payer la réclamation entière du demandeur à savoir: la somme de cent vingt deux piastres avec 6 pour cent d'intérêt sur $51.20 du 10 juin 1876 au 10 juin 1880 et huit pour cent d'intérêt annuel jusqu'à parfait paiement et huit pour cent par an d'intérêt sur $70 du 23 août 1876 jusqu'à parfait paiement, et cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige, quatre piastres frais de copie de l'acte et tous les frais du procès et de la vente et les taxes qui peuvent être dues sur la propriété saisie. L'acquéreur en cas assumera le paiement de trois certains billets hypothécaires passant sur la dite propriété, tous datés à la Nlle-Orléans le 10 juin 1876, chacun pour la somme de $51.20 portant 6 pour cent d'intérêt courant par an et 8 pour cent d'intérêt éventuel par an, et payable VI, dix et sept ans après la date paraphés Ne Varietur 28 juillet 1876 par James Fahey, notaire, pour identification avec un acte passé pardevant lui à la même date entre la venderesse ci-dessus et les héritiers de Charles Lawer à Raymond Pichols, enregistré dans le bureau des Aliénations. Livre 106, Fol. 602.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

22 avril—22,29—6,13 20,24mai

Dame Vve F. M. E. Dugué de Livandais, vs Daniel Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2944.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 24 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance ou Live Oak, Antonine et Foucher, le dit terrain étant désigné par le No sept sur un certain plan dressé par Reizenstein, voyer, annexé à et faisant partie d'un acte de dépôt passé le 15 mars 1873 en l'étude de James Fahey, notaire en cette ville, et mesurant d'après le dit plan, trente-et-un pieds trois pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur et façade rue Antonine de cent sept pieds entre lignes parallèles et égales, le dit terrain formant le coin des rues Laurel et Antonine. Acquis par le défendeur par achat de Elisabeth Lucienne Aline Delachaise, épouse de François Marion Enoul Dugué de Livandais, par acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 18 mars, 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

22 avril—22,29, mai 6,13,20,24.

Mme Vve F. M. E. Dugué de Livandais vs Heinrich Leonhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2948—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 24 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiane, les rues Delachaise, Chippewa et Jersey. Le dit lot étant désigné par la lettre G, sur un certain plan dressé par Charles G. De L'Isle, voyer, et déposé en l'étude de James Fahey, notaire en cette ville, comme le plan No cinq, et mesurant selon le dit plan, dix-sept pieds onze pouces et deux lignes de face à la dite avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles de cent vingt-huit pieds.

Acquis par achat par le défendeur de Elisabeth Lucienne Aline Delachaise, femme de François Marion Enoul Dugué de Livandais, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, en date du 18 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 avril—22,29, mai 6,13,20,24.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Robert Moore Hailes et Mme Harriet L. Hailes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2840—Division A.—Attendu que Mme Sarah Lydia Hailes, épouse de James Hailes et James Hailes ont présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Moore Hailes et Mme Harriet L. Hailes décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

5 mai 5,10,14

Succession d'Alexandre Gaffney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 3067—Division D. Attendu que Mme Veuve Catherine Gaffney a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Alexandre Gaffney, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

30 avril—27, mai 1,6.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

A. S. Holmann vs. Succession de H. A. Grunewald.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3085—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 4 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Seconde, Troisième, St-David et St-Patrick, désigné par le No 15, sur un plan du dit ilet fait par De Young, le 20 —— 1862, déposé en l'étude de H. Madden, anciennement notaire en cette ville, et mesure trente pieds de face à la rue Seconde, sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles (au pied américain).

Acquis par le feu H. A. Grunewald de Wm C. Nichols, &c., par acte pardevant Hugh Madden, anciennement notaire, le 3 mars 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 mai—4,11,18,25—1,4 juin

Mme veuve Jose Ferrer Y. Trillo versus Andrew H. A. Kohlmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3118—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 4 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent: droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Victoire, François, Champs-Elysées et Mer ou Chartres, mesurant vingt-quatre (24) pieds de face à la rue Victoire sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

4 mai—4 11 18 25 juin 1 4

Alexandre Garnier vs Louise Marteneau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,928.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Troisième District de cette ville, SAMEDI, le 4 juin 1881 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ancien faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annette, Claiborne, St Avide, Prosper et St Bernard, mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Claiborne ou St Avide, sur soixante pieds de profondeur et face sur ladite rue Annette, sur lesquelles deux rues il forme l'encoignure.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet désigné par la lettre X sur un plan fait par P. H. Jobles, architecte, en date du 4 juin 1880, et mesurant conformément au dit plan trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de soixante trois pieds onze pouces et 3 lignes entre lignes égales et parallèles, lequel dit lot est adjacent à celui décrit en premier lieu.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Dorbigny, Annette et Nouvel'e Avenue St Bernard; le dit lot est désigné par la lettre Z et mesure, au pied américain, trente un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes et est connu sous le numéro municipal No 104 rue Annette.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

4 mai—4,11,18,25—1,4 juin

Banque des Citoyens de la Louisiane versus J. M. Abadie, et al. Wilts, administrateur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2764.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 4 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, entre le Passage de la Bourse, entre Conti et St Louis, désigné par le No trois, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, arpenteur, le 31 mars 1848, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, notaire, le dit lot mesure vingt-deux pieds sept pouces de face au Passage de la Bourse, trente pieds sept pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, quarante-trois pieds deux lignes de profondeur sur la ligne vers la rue St-Louis et une profondeur du côté de la rue Conti, de [illegible] pieds et six lignes jusqu'à l'entre côté, puis le dit lot tourne à un angle droit cinq pieds quatre pouces et cinq lignes, à une seconde profondeur de dix pieds deux pouces et six lignes, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec quarante (40) actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

2° Un lot de terre situé au Passage de la Bourse, entre Conti et St-Louis, désigné comme le lot No quatre sur le plan susdit mentionné de Louis H. Pilié, mesurant vingt-deux pieds de face au Passage de la Bourse, une profondeur sur une profondeur de quarante trois pieds sur les lignes sur le côté vers la rue Conti et par une autre ligne sur le côté vers la rue St-Louis, au savoir. Une première profondeur de vingt deux pieds six pouces, puis le lot forme un angle droit, trois pieds et deux huitièmes et une seconde profondeur de vingt-un pieds sept pouces et quatre lignes, et trente un pieds et neuf pouces de largeur dans le fond, ensemble avec cinquante-deux (52) actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

3° Un lot de terre situé sur le Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis, désigné comme numéro cinq sur le plan susdit mentionné de Louis H. Pilié, mesurant vingt-deux pieds trois pouces et quatre lignes de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de vingt-deux pieds six pouces sur le côté vers la rue Conti et par deux lignes sur le côté vers la rue St-Louis, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le dit lot touche au lot numéro quatre ci-dessus décrit, ensemble avec vingt-huit (28) actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

Les susdites propriétés furent acquises par J. M. Abadie par achat de Christian Roselius et Mme Marie Capella, conformément à un acte passé par devant Alphonse Barnett, notaire, le 22 novembre 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° L'acquéreur du lot No 3 devant fournir un billet d'action à l'ordre de la Banque des Citoyens pour la somme de deux cent neuf piastres et échéant le 1er jour de novembre 1881, renouvelable conformément à la charte de la Banque, devant être identifié avec un acte du 6 juin 1848, par devant Charles Boudousquié, notaire à la Nouvelle-Orléans, étant une vente de la succession de Hallesburg à P. A. Bernard et hypothéqué par le dit Bernard à la Banque des Citoyens avec un acte du 28 novembre 1860 par devant Alphonse Barnett, notaire à la Nouvelle-Orléans, étant la vente de la propriété et actions de Banque par C. Roselius à J. M. Abadie et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire et le reste comptant.

2° L'acquéreur du lot No 4 devra fournir un billet d'action pour la somme de Deux Cent Soixante-Neuf Piastres, échéant le 1er jour de novembre 1881, renouvelable conformément aux provisions de la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, devant être identifié avec un acte du 6 juin 1848 pardevant Chas Boudousquié, notaire à la Nlle Orléans, étant une vente par la succession de Hilleburg avec Christian Roselius et hypothéqué par le dit Roselius à la Banque des Citoyens et avec un crédit acte du 23 novembre 1869 pardevant A. Barnett, notaire, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire et le reste comptant.

L'acquéreur du lot No 5 devra fournir un billet d'action pour Cent Quarante-Quatre Piastres, échéant le 1er novembre 1881 et renouvelable conformément à la charte de la Banque, devant être identifié avec deux actes ci-dessus mentionnés en dates du 6 juin 1848, novembre 23 1869 et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire et le reste comptant.

L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités comme actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

3 mai—3,10,17,24,31—4 juin

Mme Noémie Ponison versus Mme Margaret Murphy et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2442—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 4 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Freret, Cypress, Howard et Julia (anciennement Florida Landing) et désigné comme lot No 2 sur un plan dressé par E. F. Nichols, architecte, en date du 6 novembre 1845 et déposé pour référence en l'étude de J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, lequel dit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles, au pied anglais et étant la même propriété que la dite Mme Murphy a acquise par achat de Peter Manning par acte passé pardevant Andrew Hero jr, notaire en cette ville, le 16 février 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

3mai—3 10 17 24 31, juin 4

Charles F. Heiseland vs Francis Heisland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3061.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 4 juin 1881, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Lafayette, ci-devant Nevis, Cypress, Magnolia et Vine, désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, le 30 mai 1859, déposé au bureau de P. C. Cuvillier, ancien notaire, et le dit terrain mesure cinquante pieds de face rue Lafayette, quinze pieds trois pouces de largeur à l'arrière, et environ soixante quinze pieds de profondeur, avec l'usage d'une allée en commun de quatre pieds de large sur l'arrière.

Propriété acquise par le défendeur du Dr A. Mercier et John Henderson, par acte pardevant P. C. Cuvillier, ancien notaire, le 22 août 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

3 mai—10 17 24 31 juin 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété désirable à vendre.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à deux étages avec vestibule, corridor, salons, arches doubles, chambre à manger, dépendances, puis chambre à coucher, cuisine, chambres à domestiques, cuve etc., dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Claiborne, Robertson et la Chaussée du Bayou, mesurant 24 pieds 4 pouces de face à la rue Claiborne, 24 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, sur 118 pieds de profondeur, conformément à un plan qui peut être vu à la dite Bourse avant la vente.

Conditions de la vente. Une moitié ou plus comptant, la balance à un crédit de un an avec huit pour cent d'intérêt, avec les clauses usuelles d'honoraire d'avocat, transfert d'assurance etc, garantis par hypothèque spécial et privilège et lien du vendeur.

Acte de vente par devant le notaire désigné par le vendeur au moment de la vente.

5 mai—5,8,10,12,13 14.

L'HOTEL DE SOTO, anciennement les "BLUE STORES,"

Coin des rues Bienville et Peters, Deuxième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 7 mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Peters, Conti et Decatur, formant le coin des rues Peters et Bienville, et mesurant 67 pieds de face rue Peters, sur une profondeur et façade de 79 pieds rue Bienville.

Les améliorations comprennent les magasins en briques à un étage et demi, bien connus sous le nom de Hôtel de Soto, ci-devant les magasins bleus, avec façade en granit rue Peters; et le magasin en briques à un étage faisant face à la rue Bienville; le rez-de-chaussée est occupé par des magasins et des emplacements de commerce rue Peters et rue Bienville, et l'étage supérieur est divisé en 37 chambres avec cuisine, cour carrelée, lieux d'aisance, etc. Pour les détails, voir le plan à la Bourse.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente, avec intérêt de 8 0/0 par an, hypothèque, lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie ou en totalité, ainsi que toutes les clauses usuelles. L'acquéreur devra faire assurer la propriété, rembourser les primes non expirées, assumera, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1881, et fera un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur. 23 avril—

PAR VINCENT & CO.

VENTE DE SYNDIC.

Charles Leighton vs. ses créanciers. Cour Civile de District.—No 2515. Vaste stock d'articles de toilette, de chemises, linge de dessous, bonneterie et caleçons pour hommes.

—AUSSI—

Le bail d'un magasin, les installations, etc.

PAR VINCENT & CO.,—F. M. BOSE, encanteur. Il sera vendu, LUNDI, 9 mai 1881, à 10 heures A. M. en vertu d'un décret de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, No 2515, et en date du 22 avril 1881, dans l'affaire de Chas. Leighton vs. ses créanciers.

Le vaste fonds contenu dans le magasin au coin des rues Canal et St Charles, livré par Chas Leighton, insolvable fonds consistant de:

Un vaste assortiment de chemises de toutes les grandeurs.

Lingerie de dessous.

Bonneterie.

Cravates, mouchoirs, etc. Aussi, les installations, comptoirs, chaises, bureaux dans le dit magasin et également certains comptes réclamations dans à l'insolvable, et le bail du dit magasin sujet aux clauses y indiquées et qui prend fin le 30 septembre 1881. Le bail sera vendu à onze (11) heures précises.

Conditions—Comptant sur les lieux.

30 av—mai 1 7 à 10

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le bel et complet ameublement dans la vaste Maison de résidence, rue Prytanée, coin de la rue Urania.

Succession de Mme Anastasia Chism.—No 1972. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet, MARDI 17 mai 1881, à onze heures du matin, sur les lieux, coin des rues Prytanée et Urania, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté du 21 février 1881, il sera vendu à l'encan

Tout l'ameublement de maison et les effets mobiliers dans la dite et vaste résidence située au coin des rues Prytanée et Urania, attenant à la rue Felicity Road, le tout sera vendu en détail conformément à un inventaire enregistré à la Cour et qui sera livré le jour de la vente.

Conditions de la vente, comptant sur les lieux et avant livraison.

4mai—4,7,8,14 à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES, MEUBLES,

à l'encan.

Succession de Thomas A. Adams.

No 106 Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—MARDI le 10 mai 1881, à onze heures du matin, sur la propriété de l'encoignure des rues Prytanée et Quatrième, en vertu d'un ordre de l'Honorable cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 28 février 1881, il sera vendu à l'encan:

Certains meubles et effets mobiliers appartenant à la susdite succession, plus amplement décrits dans l'inventaire au dossier de la Cour et qui sera exhibé au moment de la vente.

Conditions de la vente, comptant avant livraison. 29 avril au 10 mai inclusivement.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence rue Prytania, située à la Jonction du Premier et du Quatrième Districts, —L'encoignure la plus importante des rues Prytania et Urania.

Succession de Mme Anastasia Chism.

No 1972—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet. —SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1881, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Cette belle résidence en briques à deux étages et terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Polymnie et Urania et le chemin Félicité, désignés comme lots Nos 1, 2 et 3, se touchant et mesurant ensemble 95 pieds 10 pouces de face à la rue Prytania, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la rue Urania et formant l'encoignure des dites rues Prytania et Urania.

La résidence est grande, ample dans ses arrangements pour une grande famille; elle est d'une construction moderne et bâtie avec les meilleurs matériaux; en outre une remise et écurie adjacentes. Les terrains sont divisés en jardin et pâturage. On ne saurait trouver un meilleur voisinage quant aux personnes qui l'habitent et aux personnes qui s'y trouvent. La propriété ne peut être visitée qu'avec un permis des encanteurs le mardi de chaque semaine après 10 1/2 heures du matin.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 et devra faire un dépôt de 10 pour cent au comptant, au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant William J. Castell, notaire.

6 avril—16,23,30,1,6,7 mai

Maison de résidence d'été sur les bords du Lac,

Dans le joli bourg de Mandeville.

PAR HOEY & O'CONNOR NICHOLAS J. HOEY encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—LUNDI, le 16 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'enchère publique—

Un charmant et joli cottage avec tous les articles de ménage qui s'y trouvent et y appartiennent, situé à Mandeville, bâti dans le carré No 25, bis, à environ un demi ilet du lac, et à un ilet du wharf d'atterrissage du bateau à vapeur.

Un morceau de terre composé de quatre portions, d'après les actes, avec titres parfaits, les terrains 25 et 26 mesurent, chacun, 58 pieds 4 pouces de face rue Lafitte, sur 166 pieds 8 pouces de profondeur, mesure française, et les terrains adjacents Nos 4 et 5 qui mesurent chacun 30 pieds sur la dite rue Lafitte, sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont telles, qu'on y reconstruit un wharf, une cabane à baine, un four en briques, une écurie et une remise, en en fera une maison de résidence d'été des plus attrayantes en vente maintenant dans ces environs.

Conditions—Pas plus d'une moitié comptant, le reste dans conditions sera annoncé publiquement à l'époque de la vente, ou antérieurement, si on les demande aux encanteurs.

24 avril—1,8,15 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et terrain dans le sixième District

A l'encan.

A long crédit.

Succession de John et Lydia Henry, consolidé No 2694—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet, SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 5 avril 1881, et rendu dans l'affaire consolidée ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Berlin, Milan, Jersey et Laurel, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Jersey sur 125 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Jersey et Milan.

2° Un lot de terre dans le Sixième District dans l'ilet borné par les rues Colisée, Cadix, Chestnut et Jena, et mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadix sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

3° Un lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Colisée, Cadix, Chestnut et Jena, et mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadix, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

4° Un certain morceau de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Cadix, Chestnut et Jena et mesurant 56 pieds 8 pouces de face à la rue Cadix, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et le reste à un, deux et trois ans de crédit en billets portant intérêt à 8 pour cent par an, avec privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumeront, en sus du montant de leurs enchères, le paiement des taxes sur les dites propriétés dues et exigibles pendant l'année 1881; 10 pour cent au comptant sera requis au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Ernest Commagère, notaire.

27avril—27,30 mai 7,14,21,22,28 juin date

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

MEUBLES. MEUBLES.

Vente sans limite.

Meubles de ménage et de chambre provenant directement d'une manufacture.

Bois de lit, Bureaux, Armoires, Lavabos, miroirs, chaises, Buffets, Side boards, Pupitres de dames, Tables de centre, etc.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 56 rue Royale—JEUDI, 5 mai 1881, à onze heures du matin, il sera vendu aux bureaux de l'encanteur No 56 rue Royale, Un lot de beaux et splendides meubles en noyer.

Conditions, comptant sur livraison.

1er mai—4 f

PAR C. E. GIRARDEY

VILLA MARITIME A LA BAIE ST. LOUIS

A l'Encan.

La belle propriété de Madame Louis Gagnet, près de Nicholson Avenue.

Ayant 200 pieds de face à la Baie ou au Golfe, sur 2000 pieds de profondeur.

Avec un magnifique bosquet d'orangers d'autres arbres donnant de l'ombrage et Ever Green.

Pour le confort et le bon voisinage, cette propriété n'a pas de supérieure, placée qu'elle est dans la

Partie la plus aristocratique et la plus agréable de la Baie.

La résidence, les dépendances et la cabane à bain sont dans un excellent état et

Prête pour une occupation immédiate.

Sera vendue à l'encan.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, aux conditions et termes suivants: Moitié ou tout comptant, au choix de l'acquéreur et le reste à un an de crédit en un billet garanti spécialement par hypothèque et le privilège de vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance. Le titre est parfait et le transfert se fera libre de toutes charges.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire et commissaire pour l'Etat du Mississippi, aux frais de l'acquéreur.

5 mai—5, 6, 7, 8, 14 à vente.

Vente par ordre de Cour d'une grande bâtisse en briques à quatre étages, admirablement bien située et convenable pour manufacture.

La vieille maison des marins "Seamen's House & Sugar Refinery, au coin nord-ouest des rues Nouvelle-Levée et Erato, au centre des Presses à coton et à proximité des grandes gares de chemins de fer et du fleuve.

Succession de feu F. DelBondio, No 2707—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 4 juin 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un décret de l'Honorable F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Section "C," en date du 2 mai 1881, rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Tout le morceau de terre formant le coin nord-ouest des rues Nouvelle-Levée et Erato, dans le carré borné par les rues Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Erato, (ci-devant Suzette) et Clio, (ci-devant Gaiennie), et situé dans le Premier District de cette ville et faubourg Delord. Le dit morceau de terre est désigné par le No 1, sur un plan dressé par feu H. Pilié, ci-devant voyer de ville, et daté du 4 mars 1848, annexé à un acte passé pardevant Theo Seghers, anciennement notaire en cette ville, le 28 avril 1848, d'après lequel le dit terrain ou morceau de terre mesure 80 pieds mesure française de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur et façade rue Erato, de 130 pieds entre lignes parallèles.

Avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant une grande bâtisse solidement construite, en briques à quatre étages admirablement bien située et convenable pour manufacture.

Cette propriété est située en face la grande Presse Internationale, au milieu de deux ou trois dépôts du chemin de fer St Louis, Chicago et Pacifique, et près du fleuve et mérite l'attention des capitalistes et des spéculateurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acheteur, et la balance à un et deux ans de crédit payables en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 0/0 d'intérêt par an, 5 0/0 d'honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant toutes les taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt entre les mains de l'encanteur, de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication sera exigé pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Jos Cohn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mai—3,7,14 21 28—4 juin

Maison de résidence d'Eté agréable à la Baie St. Louis, Miss.

La propriété Wolkart, juste au-delà des limites du village de Shieldsboro, avec wharf, Cabane-à-bain et jardin.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur, Bureaux No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 21 mai, 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique—

Ce le charmante villa maritime et maison de plaisance, propriété de J. Wolkart, à la Baie St. Louis Miss, juste au-delà des limites du village de Shieldsboro et située dans un des endroits les plus pittoresques de cette ville de plaisance populaire. Un chemin coquillé passe devant la propriété; celle-ci a une façade de 225 pieds sur le Golfe du Mexique et la Baie St. Louis et s'étend à l'intérieur entre lignes parallèles, à 1000 pieds distance à laquelle elle a une profondeur de 50 pieds sur une largeur aussi de 50 pieds au chemin de fer, puis une largeur de 50 pieds sur 40 arpents de profondeur de la façade. Les améliorations sont excessivement bien construites. Un cottage de résidence en bois avec galeries de devant et derrière, corridor central, 4 grandes chambres, salle à manger, office, cuisine, chambre à repasser le linge, remise, poulailler.

Aussi deux cottages en bois détachés du cottage principal, avec galeries de devant et deux chambres dans chacun une citerne en briques souterraine contenant 11,000 gallons, jardins de devant et de côté, embragés d'arbres et couverts d'une verdure luxuriante, un quai, un wharf et une cabane à bains en excellent état. Cette propriété est une des plus agréablement situées à la Baie; à moins de deux heures de distance de la ville à bas prix de voyage et avec des avantages d'écoles, garçons et filles, églises, boutiques, etc.

Conditions—1/2 comptant, au gré de l'acheteur et le reste à un an de crédit à 8 0/0 d'intérêt par an, police d'assurance et toutes les autres clauses usuelles. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera exigé comptant pour assurer la vente au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant A. Hero, notaire aux frais de l'acquéreur. 3 mai—3,4,5,6,7,8,14 et 21

La résidence Millandon avec un magnifique jardin et de vastes terrains d'ornements, rue de l'Esplanade, entre Roman et Prieur

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'enchère publique, pour cause du départ du propriétaire—

Cette maison de résidence élégante de C. Honold, portant le No 251 de la rue de l'Esplanade, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Roman et Prieur.

Elle comprend huit grands terrains avec une façade rue de l'Esplanade, de 152 pieds 4 pouces 5 lignes, sur une profondeur de 136 pieds d'un côté et de 126 pieds 3 pouces et 5 lignes de l'autre. Un autre terrain à la rue Kerlerec, avec façade de 45 pieds, sur une profondeur de 180 pieds et un troisième terrain rue Roman, à une façade de 31 pieds 8 pouces, sur une profondeur de 132 pieds. Les terrains sont tous contigus les uns aux autres, ils forment la plus grande partie de l'ilet, ayant trois façades, chacune desquelles peut être améliorée séparément de la propriété principale. Voir le plan pour le détail des dimensions.

Les améliorations comprennent une maison de résidence cottage très confortable et bien bâtie en bois sur fondations ouvertes en briques cimentées, et fraîches pendant l'été. Le palier principal a un large corridor fini avec élégance et des salons bien éclairés, chambre à dessin, salle à manger et chambres à coucher, chambres à bain et d'autres appartements, tous d'un arrangement élevé et ayant de grandes ouvertures et des galeries devant et derrière. Les mansardes sont bien finies et se composent de quatre chambres à coucher de bonne grandeur. Il y a de grandes citernes, hydrant et le gaz partout. L'autre partie du terrain est plantée de gazon et embellie d'orangers en rapport, de magnolias et d'autres arbres d'ornement.

La propriété est en excellent état et pour les agréments ne pourrait être surpassée pas plus qu'on ne pourrait trouver un travail plus durable.

Le trottoir et le jardin sont ombragés par une verdure luxuriante qui leur donne un air de grandeur aristocratique et un confort que ne surpasse aucune propriété de cette charmante avenue de maisons de résidence.

On peut examiner la propriété tous les jours de midi à trois heures de l'après-midi.

Conditions: Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit payable en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, police d'assurance transférable et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. LeGardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30avril—1 et 7 mai.

Pour cause de déménagement.

Une belle résidence moderne pour famille.

Rue Thalie, entre St-Charles et Prytanée.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, pour cause de déménagement—

Cette élégante résidence moderne à deux étages en bois et de construction récente, désignée par le No 199 rue Thalie, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, St-Charles et Prytanée. Elle est située du côté sud de la rue et vis-à-vis des résidences de MM. R. G. Brown et H. C. Thomason, et à mi-chemin entre les lignes de chars à cheval des rues St-Charles et Prytanée.

Cette propriété est en excellent état partout, a un très joli parterre devant et jardin de côté, promenade et pavé en pierre allemande, cour pavée en briques avec surface complète et écoulement souterrain. La maison est éloignée de la rue et contient verandah, corridor, salon double richement fini, devants de cheminées en marbre, librairie dans l'octogone, salle à manger, double office, aussi avec un magnifique range et bouilloire en cuivre, et une cave et un magasin à provisions et autres agréments au rez-de-chaussée. Au second étage, galerie de devant et verandah, corridor et cinq magnifiques chambres à coucher, cabinet de toilette et chambre sur la galerie, chambre à bain avec eau chaude et froide, avec lavabos en marbre dans chaque chambre, et des lieux à l'anglaise.

Aussi, une nouvelle bâtisse en bois à deux étages à l'arrière du terrain, contenant deux chambres à domestiques, chambre pour charbon et bois, poulaillier, une grande cave double, hydrant et gaz partout.

Cette belle et confortable résidence est en parfait état et prête à être occupée immédiatement. Située dans un quartier gai et agréable à proximité du centre des affaires et des lignes de chars à cheval; églises, écoles, marchés, cette propriété est très désirable comme résidence de famille ou pour un homme de profession. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes. On peut visiter la propriété tous les jours sur présentation de la carte de l'encanteur.

Termes—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un, deux et trois ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour en recouvrer le montant. Les améliorations devront être assurées et la police transférée et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 avril—24, mai 1er, à la vente.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Meubles de ménage, bijoux, etc.

Succession de Dame M. Billgery, épouse défunte de Butler, No 4 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR crieur—Bureau 46 rue Royale, MERCREDI 11 mai 1881, à 11 heures A. M., il sera vendu au No 46 de la rue Royale, en vertu d'un décret de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 21 avril 1881, pour le compte de la susdite succession:

Un lot de meubles de ménage, de la bijouterie, etc, selon un inventaire enregistré en la Cour Civile de District

Conditions, comptant au moment de l'adjudication. 30av—mai 4 & 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de très grande valeur dans le Premier et Second District.

No 167 rue Poydras, entre St-Charles et Carondelet, magasin en briques à quatre étages maintenant occupé par l'entrepôt de meubles de Flynn.

Nos 123 et 125 rue Dryades, entre Poydras et Perdido. Deux magasins en briques à trois étages.

No 103 rue St-Louis, entre Dauphine et Bourbon. Belle résidence de famille en briques et à trois étages.

No 212 rue St-Louis, entre Trémé et Marais. Bâtisse en briques à deux étages.

No 110 rue des Remparts, entre St Louis et Toulouse, maintenant occupé par les écuries de Mack.

Nos 21 et 23 rue St-Philippe, entre Decatur et Chartres. Bâtisses en briques à trois étages.

Nos 97 et 99 rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis. Deux bâtisses en briques à deux étages.

No 266 rue des Remparts, entre Hôpital et Ursulines. Magnifique résidence, avec jardin, à deux étages, pour famille.

Succession de Veuve Hypolite Chrétien, No 2636—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale SAMEDI, le 4 juin 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, en date du 28 avril 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Poydras, Perdido, St Charles et Carondelet, désigné par le No 30 sur un plan dressé par Bugdalstein c. A. Hedin, ingénieurs civils, et déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire, comme plan No 132 de son livre de plans. Le dit lot mesure, au pied américain, 26 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 102 pieds 3 pouces et 6 2/5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1 du dit plan, et de 102 pieds 8 pouces sur le côté de l'autre ligne. La dite propriété a été achetée par la dite Veuve Chrétien de John Hoey, le 11 avril 1845, par acte passé pardevant Jules Mossy, notaire.

Les améliorations consistent de ce magasin en briques bien bâti à 4 étages, couvert en ardoises, avec façade en fer au premier étage, connu comme le No 167 de la rue Poydras et occupé par H. Flynn comme dépôt de meubles, ayant un avant couvrant la banquette dans toute sa largeur, cour dans le fond avec hangar, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philippa, Poeyfarre, Poydras et Perdido, et mesurant, mesure américaine, 40 pieds de face rue Philippa, maintenant Dryades, sur une profondeur de 130 pieds, laquelle propriété fut acquise de André Castillo, par la dite veuve Chrétien, par un acte passé pardevant Théo. Guyol, notaire en cette ville, et enregistré au bureau des transferts de cette ville, dans le livre 60 folio 252, le 30 novembre 1852.

Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques à trois étages couvertes en ardoises, ayant chacune, au premier étage, une grande chambre convenable pour magasin et au second, 2 grandes chambres, corridor, escalier, galerie de derrière et balcon en fer devant sur la rue. Au troisième étage, 2 grandes chambres, corridor, galerie de derrière et escalier, attenant à la bâtisse principale, une bâtisse en briques à trois étages couverte en ardoises, contenant deux grandes chambres et un cabinet au premier étage; au second étage 3 chambres avec galerie intérieure, lieux d'aisance, hydrant, cour briquetée, grande cour de derrière etc. portant les Nos 123 et 125 rue Dryades, le No 125 étant maintenant occupé par un salon de barbier.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Bourbon, Dauphine et Toulouse, et ayant au pied français 33 pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 90 pieds. Laquelle propriété fut acquise par la dite Vve Chrétien de Amédée Ducatel, par un acte passé pardevant Jules Mossy, notaire, le 19 avril 1840.

Les améliorations comprennent cette belle résidence à trois étages, bien finie et solidement construite, recouverte en ardoises, avec grande verandah en fer à chaque étage, connue comme le No 103 de la rue St-Louis, et contenant au rez-de-chaussée un vestibule avec marches en granit, grand corridor et vestibule pavé avec escaliers, deux salons et arche avec colonnes, dans ces deux salons cheminées en marbre et allée de côté ab. au 2d étage 3 grandes chambres à coucher avec cheminées en marbre, un corridor avec escalier, et au troisième étage 3 chambres avec vestibule, cabinet et escalier. Reliée à la bâtisse se trouve une bâtisse en briques à trois étages, recouverte en ardoises, contenant au premier étage une chambre à bain, cave, cuisine et chambre à laver; au 2d étage deux chambres et chambre à bain avec galerie de côté au 2d étage; au 3me étage 3 chambres et galerie, lieux d'aisance, dalles pavées, gaz partout, &c.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St-Louis, Conti, Trémé et Marais et désigné par le No 11 sur un plan dressé le 22 mars 1850 et déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue St-Louis sur 128 pieds de profondeur s'étendant jusqu'à une allée allant à d'autres lots et traversant de la rue Trémé à la rue Marais.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec mansarde recouverte en ardoises, désignée par le No 212 rue St-Louis et ayant au premier étage 2 salons avec portes à coulisses et cheminées en marbre et une grande salle à manger séparée au 2me étage, 3 chambres et vestibule et 2 chambres dans les mansardes. Reliée au corps principal de bâtisse se trouve une bâtisse à deux étages recouverte en ardoises, contenant 3 chambres et lieux d'aisance à chaque étage avec galerie de côté au 2d étage, cour briquetée, cave, hydrant, etc. Le devant de la maison est orné d'un balcon et recouvert.

5° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, St-Louis et Toulouse, et mesurant mesure française, 40 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur. Etant la même propriété acquise par le défunt de Jean César Schmidt conformément à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, le 24 avril 1856.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage couverte en ardoises, connue depuis nombre d'années comme les écuries de Mack, et portant le numéro municipal No 110 rue Remparts.

6° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Chartres et Vieille-Levée, maintenant Decatur, et mesurant chacun 22 pieds 9 pouces et 7/8 de pouce de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 127 pieds 10 5/8 pouces plus ou moins.

Laquelle propriété fut acquise par la dite Mme veuve Chrétien de Jules Mossy et J. B. Maureau, conformément à deux actes séparés passés pardevant Félix Grima, notaire, le 26 mars 1845.

Les améliorations comprennent sur chacun des dits lots une résidence en briques à trois étages, recouverte en ardoises, contenant au premier étage un magasin et corridor avec escalier, et au second et au troisième 4 âge, 3 chambres et corridor et un balcon en fer faisant face à la rue. Au second étage, relié au corps principal de bâtiment se trouve une bâtisse en briques à deux étages contenant trois chambres et lieux d'aisance à chaque étage, et une galerie de côté au second étage, cour briquetée, hydrant, etc., etc.

Ces propriétés portent les numéros municipaux 21 et 23, rue St-Philippe.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St. Louis et Conti, et mesurant au pied français, 27 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 97 pieds. Etant la même propriété qui a été acquise par la dite veuve Chrétien de Pierre Evanail Laurans, conformément à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, le 16 avril 1860.

Les améliorations comprennent deux maisons en briques à deux étages, désignée par les Nos 97 et 99 rue Bourgogne et contenant chacun au premier étage, deux salons avec portes à coulisses et cheminées en marbre et marches en granit et deux chambres à coucher, avec balcon en fer et galerie de côté au deuxième étage; reliée au corps principal se trouve une cuisine à deux étages recouverte en ardoises, contenant à peu près six chambres avec galerie de côté et lieux d'aisance à chaque étage, et aussi dans le fond du terrain et séparée des autres lots se trouve une maison en briques à deux étages, recouverte en ardoises contenant une grande chambre ouverte au premier étage et une chambre et galerie au deuxième étage, hydrant, cour et allée de côté briquetées.

8° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital, et mesurant, mesure française, 40 pieds de face rue des Remparts sur 153 pieds de profondeur. Etant la même propriété acquise par la dite Vve Chrétien, d'Alfred Lemore, par acte passé pardevant Alexandre E. Bienvenu, notaire en cette ville, le 13 juin 1868.

Les améliorations consistent en cette maison de résidence bien connue pour famille, en briques à deux étages, couverte en ardoises avec balcon de façade et de côté, portant le No 266 rue des Remparts, ayant au premier étage: corridor, deux salons avec portes à coulisses et manteaux de cheminée en marbre, vestibule, escalier et deux chambres à coucher, et cabinet au second étage; aussi, une bâtisse à deux étages en briques, couverte en ardoises, ayant salle à manger office, cuisine, chambre à laver et à repasser au premier étage avec 5 chambres à coucher au second, balcon de côté, chambre à bain, lieux d'aisance, citerne, hydrant, etc.

Le côté du terrain avec une barrière à claire-voie donnant sur la rue, est cultivé en joli jardin, avec plates-bandes, ovales, circulaires, où sont des fleurs et des plantes de choix; les allées du jardin sont briquetées. L'allée intérieure ainsi qu'une moitié de la cour de devant sont pavées en dalles, et le reste couvert en briques. La cour de derrière compte plus d'une douzaine de grands figuiers. Pour de plus amples informations, voir les plans dressés par Edgar Pilié, architecte le 29 avril 1881.

Conditions—1/3 comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur, portant un intérêt de 8 0/0 à partir de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par une hypothèque spéciale, avec les clauses usuelles d'assurance et d'honoraires d'avocat. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant d'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs.

30avril—30 mai7 14 21 28 juin4

O. DROUET,

NOTAIRE PUBLIC,

Nos. 111 & 113 Passage de la Bourse entre les rues St. Louis et Conti.

1er janv—6mDMeV